

APPEL À PROJETS 2024

CITÉ ÉDUCATIVE
LES ABYMES/ POINTE-À-PITRE

Candidatures ouvertes
du 7 mai 2024 au 28 mai 2024



CADRE GÉNÉRAL

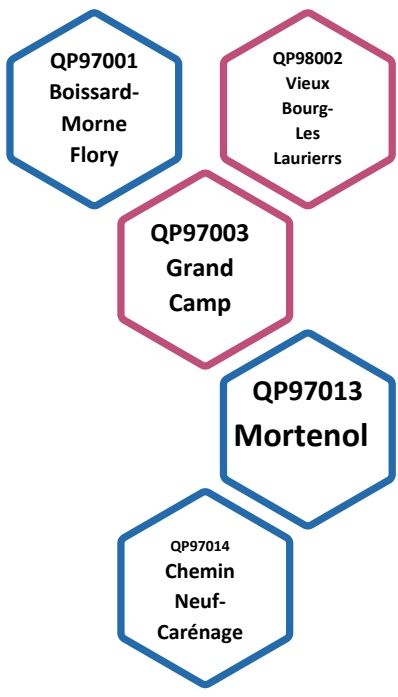
La **politique de la ville** est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés dits quartiers prioritaires (QPV) et leurs habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales et s'inscrit dans une démarche de construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants de ces quartiers fragiles.

Le **label d'excellence « Cité éducative »**, composante de la politique de la ville, a été lancé le 13 février 2019 par les Ministres de la Ville et de l'Éducation nationale.

Initialement labellisée le 1er septembre 2020, la cité éducative Les Abymes/ Pointe-à-Pitre comprenait trois quartiers prioritaires de la ville à savoir Boissard/ Morne Flory, Mortenol et Chemin-Neuf/ Carénage. Régulièrement évaluée et forte du bilan de ses trois années d'implication au cœur des quartiers prioritaires, elle a été renouvelée en 2024 avec une extension de son périmètre aux quartiers prioritaires de la ville Grand-Camp et Vieux-Bourg/ Les lauriers.

Ainsi, suite à la labellisation en 2024, le nouveau périmètre des quartiers de la cité éducative Les Abymes/Pointe-à-Pitre est le suivant :

- Boissard - Morne Flory
- Mortenol
- Chemin Neuf – Carénage
- Grand-Camp (*Grand-Camp Nord, Ouest et Sud-Est, Rivière salée, Lauricisque, Henri IV*)
- Vieux Bourg – Les lauriers



La Cité éducative est une démarche qui vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des jeunes âgés de **0 à 25 ans** résidant dans les quartiers prioritaires. Elle s'adresse aux jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants, aux éducateurs, etc.

Outre la réussite des jeunes, qui constitue l'enjeu principal du projet, il s'agit d'impulser une dynamique collaborative entre les acteurs institutionnels (collectivité, préfecture, Éducation nationale, CAF, etc.) et le tissu associatif. Cela se traduit dans son organisation et plus particulièrement au moyen d'un pilotage partagé entre les acteurs.

De cette coopération doit naître un projet de territoire qui s'appuie sur une stratégie ambitieuse et se décline via des actions renforcées autour de trois grands axes : **conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.**

L'équipe de pilotage de la Cité Éducative, composée de la préfecture, du rectorat de l'académie de la Guadeloupe, des maires des villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre et de la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE s'adresse à tout porteur de projets qui souhaite agir dans le contrat de ville, et plus particulièrement au service d'actions au bénéfice de la cité éducative.

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires des actions de la cité éducative Les Abymes/ Pointe-à-Pitre sont les jeunes âgés de 0 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires précédemment cités, ainsi que leurs parents.

ÉLIGIBILITÉ

Cet appel à projets s'adresse aux associations loi 1901, aux collectivités, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif, aux établissements scolaires porteurs d'un projet ayant un impact sur la réussite éducative des enfants et des jeunes de 0-25 ans résidant dans le périmètre labellisé Cité Éducative des Villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre.

Leur structure doit :

- Justifier d'une existence de plus d'un an;
- Disposer d'un numéro SIRET;
- Disposer d'un ancrage territorial (être en capacité de mobiliser une file active en proximité, de mobiliser le public des quartiers concernés);
- Être à jour des bilans des subventions antérieurement perçues relevant des crédits spécifiques à la politique de la ville;
- Être à jour des obligations légales (statuts, absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des comptes annuels de l'association ou d'un rapport du commissaire aux comptes...).

CAS PARTICULIERS:

- Dans le cadre d'un renouvellement, la recevabilité du dossier est subordonnée à la production de tout bilan montrant les résultats de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement.
- Pour les projets s'inscrivant dans le champ de la culture : les projets culturels déposés devront intégrer les références des différents intervenants professionnels culturels, les notes d'intention artistique, le coût horaire et durée des interventions et le calendrier prévisionnel et détaillé de l'action. En outre, le déroulé devra préciser les différentes phases du projet (ateliers de sensibilisation, ateliers de pratique, rencontres, visites, spectacles ...).

Les projets doivent répondre aux besoins des jeunes de 0 à 25 ans des quartiers ciblés.

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

L'appel à projet permet de bénéficier d'un programme d'actions répondant aux trois axes de la Cité éducative.

AXE 1: CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce; développer l'innovation pédagogique; renforcer l'attractivité des établissements.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
1.1 Rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des actions innovantes en faveur de l'acquisition des fondamentaux.
1.2 Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité de vie à l'école (climat scolaire); Renforcer la relation éducative; Développer des actions sur le temps périscolaire.
1.3 Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la réussite des élèves en développant les compétences psychosociales.
1.4 Encourager la coopération avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le lien parents/ école; Mettre en place des espaces dédiés aux parents; Mise en place de temps d'animation au sein de l'espace parents.
1.5 Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des projets inter degrés et inter-établissements; Mobiliser les partenaires autour d'un projet commun.

AXE 2: PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Implication des parents; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées; prévention santé; lutte contre le décrochage scolaire; développement de la citoyenneté.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
2.1 Favoriser la socialisation précoce des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir les interactions langagières et les jeux éducatifs; • Développer les initiatives d'aide à la parentalité; • Développer les relations crèches/écoles.
2.2 Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accompagnement des parents éloignés de l'école; • Développer des actions impliquant à la fois parents et enfants.
2.3 Développer la prévention Santé- Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des comportements alimentaires sains; • Porter des actions autour de l'hygiène et de la santé; • Prendre en charge les troubles de l'apprentissage.
2.4 Investir davantage les lieux et les temps ou les services publics sont en retrait	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les jeunes sur le temps extrascolaire.
2.5 Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage	<ul style="list-style-type: none"> • Remobiliser les jeunes éloignés des systèmes: scolaire et professionnel.
2.6 Promouvoir l'éducation artistique et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la pratique théâtrale; • Développer la lecture plaisir; • Enrichir les connaissances culturelles et artistiques.
2.7 Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir une pratique physique à l'école et en dehors de l'école; • Utiliser les infrastructures sportives et nautiques (base du collège...) de proximité; • Promouvoir les compétitions sportives.

<p>2.8 Mieux diffuser la culture scientifique et technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer aux différents concours scientifiques et techniques; • Encourager le développement de clubs scientifiques et mathématiques en milieu scolaire.
<p>2.9 Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les jeunes à une insertion professionnelle réussie; • Valoriser des compétences extra-scolaires.
<p>2.10 Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser aux risques; • Encourager les jeunes à s'engager et développer leur culture citoyenne.

AXE 3: OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

Insertion professionnelle en entreprises; mobilité; ouverture culturelle; accès au numérique; lutte contre les discriminations...).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
<p>3.1 Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les jeunes aux différentes voies de formations; • Sensibiliser les jeunes au monde économique et professionnel; • Faciliter la découverte des métiers; • Favoriser le rapprochement entreprises/écoles.
<p>3.2 Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès aux livres; • Faciliter l'accès au numérique et son utilisation (parents et jeunes) .

<p>3.3 Aider à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des activités de mobilisation des publics sans qualification (16-25 ans); • Proposer des solutions innovantes pour les personnes en situation de décrochage ou d'isolement.
<p>3.4 Développer la mobilité et les rencontres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir l'environnement immédiat sur la caraïbe et le monde immédiat; • Impliquer les élèves aux valeurs citoyennes.
<p>3.5 Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les activités de loisirs (hors temps scolaire); • Développer les pratiques artistiques (chants, musique, expressions corporelles, théâtre, résidence d'artistes...).
<p>3.6 Participer à la société numérique de demain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le numérique à l'école; • Favoriser l'accès aux lieux culturels par les publics cibles; • Sensibiliser les usagers aux dangers du numérique.
<p>3.7 Offrir à tous un droit à la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la question du déplacement des bénéficiaires; • Proposer des solutions de mobilité pour les bénéficiaires.

Les projets déposés devront nécessairement être reliés à l'un ou plusieurs de ces objectifs. Ils devront explicitement démontrer leur apport en lien avec ces attentes en visant les objectifs poursuivis.

LES PRIORITÉS THÉMATIQUES DE L'APPEL À PROJET 2024

Au regard des besoins du territoire recensés en 2023 et au premier trimestre de l'année 2024, la priorité sera donnée aux projets comprenant des actions :

- à destination des 0-3 ans et des 16-25 ans ;
- permettant le développement de compétences psychosociales et la construction de la pensée citoyenne (apaisement du climat scolaire) ;
- participant à l'acquisition des fondamentaux de manière innovante (labo maths, échecs, lecture, challenge d'écriture) ;
- permettant la pratique de sports diversifiés (ex escrime, natation) et d'activités culturelles et artistiques (théâtre) ;
- de médiation et prévention à l'école (médiateurs à l'école, sensibilisation aux risques) ;
- développant la lecture plaisir et permettant la lutte contre l'illettrisme ;
- facilitant la relation parents, enfants, école (gestion des espaces parents, animation de ces espaces) ;
- portant sur l'éducation au développement durable.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des projets est établie sur la base des critères suivants, sans hiérarchisation :

- le lien explicite et réel entre l'action proposée et les objectifs de la politique de la ville et des cités éducatives ;
- la mise en cohérence et les synergies créées avec les dispositifs existants ;
- le caractère innovant de l'action et de ses modes de mobilisations du public cible ;
- la qualité des relations partenariales induites par et pour le projet (**la prise de contact avec les écoles, les centres sociaux ou les autres structures porteuses est nécessaire**) ;
- la mobilisation et l'implication des enfants et des parents dans le montage et la réalisation du projet ;
- le respect des valeurs de la République, en faveur de la laïcité, de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre ;
- la faisabilité technique et financière du projet ;
- la conformité du dossier de candidature : *informations dûment complétées, intégralité des documents fournis* ;
- l'inscription d'indicateurs de suivi et critères d'évaluation ;
- la conformité du calendrier du projet avec les exigences de mobilisation des élèves (périodes et créneaux d'intervention).

Nota bene : Le bilan des actions en renouvellement doit avoir été transmis en amont sur DAUPHIN.

Le cofinancement des actions est obligatoire. Un minimum de 30% est attendu. Les subventions attribuées par la cité éducative se feront en complément du droit commun.

Les projets doivent se décliner sur le périmètre de la cité éducative, à travers des parcours éducatifs cohérents s'articulant sur les temps de vie des enfants et des jeunes à savoir scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Les actions prévues sur les temps périscolaire et extrascolaire (petites vacances scolaires) seront priorisées. Celles se déroulant sur le temps scolaire doivent être coconstruites avec les équipes pédagogiques. La liste des établissements scolaires concernés est en annexe de la lettre de cadrage.

MODALITÉS DE DÉPÔT

- Les porteurs de projets doivent **OBLIGATOIREMENT** prendre contact avec la cheffe de projet opérationnel de la cité éducative Les Abymes/ Pointe-à-Pitre afin d'être accompagnés.

Par téléphone au **0661557809** ou par mail maite.benoist@ac-guadeloupe.fr

- Les dossiers devront être saisis sur le portail DAUPHIN :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

1. Créer son compte usager et accéder au portail DAUPHIN

2. Déposer une demande de subvention en ligne

- Sur votre espace personnel, vous déposez vos différentes demandes de subvention, action par action. Tant que la demande n'est pas validée, elle peut être modifiée.
- Après validation de l'action déposée, un CERFA en PDF est généré automatiquement. Vous le recevez par mail, ainsi qu'un accusé réception de dépôt de dossier sur Dauphin. Vous sauvegardez ces fichiers.

La demande de subvention doit être saisie en ligne sur le portail Dauphin au plus tard le

28 mai 2024.

L'ensemble des pièces administratives doit être déposé avec le dossier en ligne sur le site Dauphin.

Les documents obligatoires sont:

- Statuts;
- Liste des dirigeants de la structure;
- Comptes annuels;
- Budget prévisionnel de la structure;
- RIB (le nom et l'adresse de l'organisme doivent être strictement conformes à ceux déclarés sur la fiche SIREN).

Pour toutes questions en lien avec le dépôt de bilan sur Dauphin, les opérateurs peuvent se rapprocher de Mme

Karine FARENC : gestionnaire des opérations de la politique de la ville : karine.farenc@deets.gouv.fr

Tel : **06 90 27 40 35/ 0590 80 50 81.**

NOTA BENE: Les établissements scolaires (collège et lycée) disposant d'un numéro de SIRET émargeront directement sur Dauphin (après concertation avec l'équipe de circonscription), dans la période du présent appel à projets. Si des projets sont portés par des écoles du 1er degré, le dossier complet (fiche action, budget prévisionnel, devis) sera transmis à l'adresse suivante: maite.benoist@ac-guadeloupe.fr.

OBLIGATIONS DES CANDIDATS

Les porteurs s'engagent à participer à la revue de projet et à transmettre un premier bilan intermédiaire de la mise en œuvre des actions fin novembre 2024. Le bilan intermédiaire devra être transmis à l'adresse suivante : maite.benoist@ac-guadeloupe.fr.

Le bilan Cerfa final sera à déposer sur Dauphin au plus tard le 30 avril 2025.

Les porteurs s'engagent à justifier du lieu de résidence des bénéficiaires des actions par la transmission de listes exhaustives et de feuilles d'émergences.

Par ailleurs, le projet doit :

- répondre aux priorités thématiques et territoriales définies par la note de cadrage;
- démarrer au plus tard en septembre 2024.

CALENDRIER DES RÉUNIONS D'INFORMATION ET PERMANENCES

DATE	HEURE	THEME	LIEU
6/05/2024	16h30- 17h30	Présentation de l'appel à projets	Collège Nestor de Kermadec
13/05/2024	16h30-17h30	Présentation de l'appel à projets	CRA des Abymes

Des permanences permettant d'aider à la construction des projets sont proposées par la cheffe de projet opérationnel de la cité éducative.

Veuillez sélectionner votre créneau sur le lien suivant :

<https://calendar.app.google/qjXNMjcx38nNmFH9>

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

6 mai 2024

Lancement de l'appel à projets

**6 mai 2024
13 mai 2024**

Réunions d'informations

28 mai 2024

**Date limite de dépôts des projets
sur Dauphin**

4-6 juin

Commissions de sélection des projets

12 juin

Comité technique de synthèse

Fin juin

Notifications aux lauréats

**Septembre 2024 à juin 2025
Fin 2024 auprès de l'Académie**

**Mise en oeuvre de la programmation
Bilans intermédiaires**

Juin 2025

Bilan final

Un kit de communication sera remis aux porteurs de projets sélectionnés. Le logo de la cité éducative devra figurer sur chaque outil de communication.

ANNEXES

LES ÉTABLISSEMENTS DU 1ER DEGRÉ

ECOLES	DIRECTEURS	JOURS DE DECHARGE	CONTACTS	HORAIRES
LES ECOLES MEMBRES				
EMPU V. BARBEU	Nicole PLAIDEUR	Lundi	ce.9710839k@ac.guadeloupe.fr 05 90 83 71 01	7h50-11h30 13h20-16h
EEPU T. GENDREY	Nathalia PHIRAI	Lundi	ce.9710678K@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 03 38	7h50-11h30 13h20-16h
EMPU S. DACOURT	Philippe NEGRIT	Mardi	ce.9710835f@ac-guadeloupe.fr	7h50-11h30 13h20-16h
EEPU C. CAMPBELL	Marie-Catherine COCODEAU	Jeudi	ce.9710513f@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 30 49	7h50-11h30 13h20-16h
EMPU R.BAMBUCK	Karine MATOU	Mardi	ce.9710673e@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 08 75	7h50-11h30 13h50-16h30
EEPU R. BAMBUCK	Hélène JASOR	Mardi Jeudi	ce.9710289M@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 05 58	7h50-11h30 13h50- 16h30
EMPU DUBOUCHAGE	Ronald FELICITE	Vendredi	ce.9710703m@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 19 91	7h50-11h30 13h50- 16h30
EEPU R. CIPOLIN	Nicole BILBA	Mardi	ce.9710189d@ac-guadeloupe.fr 0590 83 11 88	7h50-11h30 13h50- 16h30
EMPU R. JOLIVIERES	Tanny LAMARRE	Mardi	ce.9711238u@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 30 46	7h50-11h30 13h50-16h30
EEPU R. JOLIVIERES	Lise MENNOCK		ce.9711237t@ac-guadeloupe.fr	7h50-11h30 13h50-16h30

LES ÉTABLISSEMENTS DU 1ER DEGRÉ

ECOLES	DIRECTEURS	JOURS DE DECHARGE	CONTACT	HORAIRES
LES ECOLES MEMBRES				
EMPU Lauricisque	Régine BARBILLON	Lundi	ce.9710425k@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 33 79	7h50-11h30 13h50-16h30
EPU Lauricisque	Corine Barny	Lundi Mardi jeudi	ce.9710639t@ac-guadeloupe.fr 05 90 23 16 05	7h50-11h30 13h50-16h30
LES ECOLES ASSOCIEES				
GROUPE SCOLAIRE LA PERSEVERANCE	Marin CHARBONNE		ce.9710440b@ac-guadeloupe.fr 0590 82 15 89	
EMPU F. BONCHAMPS	Joëlle RENAULT	Jeudi	ce.9710704n@ac-guadeloupe.fr 0590 82 99 17	7h50-11h30 13h50- 16h30
EPU F. BONCHAMPS	Andréa POITOU	Lundi Vendredi	ce.9710129n@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 05 80	7h50-11h30 13h50- 16h30
EPU L. FEIX	Christian FRANCIS	Lundi Mardi	ce.9710126k@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 38 81	7h50-11h30 13h50-16h30
EPU A. FENGAROL	Dina LAROCHE	Jeudi Vendredi	ce.9711267a@ac-guadeloupe.fr 05 90 83 61 03	7h50-11h30 13h50-16h30
EMPU Grand-Camp 1	Régine JEANDEDIEU	Jeudi	ce.9710724K@ac-guadeloupe.fr 0590683699	7h50-11h30 13h20-16h
EPU Grand-Camp 1	BAR Olivier	Jeudi Vendredi	ce.9710648C@ac-guadeloupe.fr 0590834154	7h50-11h30 13h20-16h
EMPU Grand-Camp 2	Christine CORADIN	Jeudi	ce.9710877B@ac-guadeloupe.fr 059082 38 70	7h50-11h30 13h20-16h
EPU Grand-Camp 2	Virginie SYLVIE	Jeudi Vendredi	ce.9710783Z@ac-guadeloupe.fr 0590 83 25 07	7h50-11h30 13h20-16h

LES ÉTABLISSEMENTS DU 2ND DEGRÉ

ETABLISSEMENTS	CHEFS D'ETABLISSEMENT	CONTACTS
LES ETABLISSEMENTS MEMBRES		
Collège Nestor DE KERMADEK <i>Chef de file</i>	Florette MAZANIELLO	ce.9710661s@ac-guadeloupe.fr 0590 21 59 83
Collège Sadi CARNOT	Corinne BERNIER	ce.9710073c@ac-guadeloupe.fr 0590 89 70 10
Collège Jules MICHELET	Marie Antoinette ANDRE	ce.9710072b@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 05 47
Collège Front de mer	Bruno BOMANE-SAID	ce.9710686u@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 24 77
LES ETABLISSEMENTS ASSOCIES		
Collège SAINT JOHN PERSE	Nicole CYPRIEN	ce.9710826w@ac-guadeloupe.fr 05 90 91 24 44
LPO CHEVALIER SAINT GEORGES	Marius CLAUDE	proadj.9711046k@ac-guadeloupe.fr 05 90 82 06 02
LGT JARDIN D'ESSAI	Jose-Lise BELAIR	proadj.9710923b@ac-guadeloupe.fr 05 90 91 48 94
LGT BAIMBRIDGE	Jean DARTRONT	ce.9710049b@ac-guadeloupe.fr <u>0590 93 79 99</u>
LPO CARNOT	Eric DOMICHARD	proadj.9710722h@ac-guadeloupe.fr 0590 82 83 48
CFA URMA		0590 91 82 41
Université FOUILLOLE		0590 48 30 30

LES PARTENAIRES DE LA CITE ÉDUCATIVE

RÉFÉRENTS TECHNIQUES DES PARTENAIRES

ÉTAT	DÉPARTEMENT	RÉGION	CAF
<p>BAPTISTIDE-SINIVASSIN Axelle Déléguée du préfet Pilotage du projet axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr 0690 67 90 93</p> <p>DIB Laurence Chargée de Mission, service politique de la ville - DEETS laurence.dib@deets.gouv.fr 06 90 26 06 37</p> <p>FARENC Karine Gestionnaire des opérations Politique de la Ville – DEETS karine.farenc@deets.gouv.fr 06 90 27 40 35</p>	<p>DACALOR Léïs Responsable du service Lutte contre les exclusions Leis.dacalor@cg971.fr 05 90 93 63 55</p>	<p>CLAIRY Edouina Cheffe du service du développement des territoires et de la politique de la ville e.clairy@cr-guadeloupe.fr 05 90 80 43 93</p>	<p>CORVIS Kelly Conseillère Technique Action Sociale secteur Cap Excellence kelly.corvis@caf.fr 05 90 90 56 49</p>

ÉDUCATION NATIONALE	VILLES
---------------------	--------

<p>DRYMON Bernard Inspecteur circonscription de Pointe-à-Pitre ce.ien9710933m@ac-guadeloupe.fr</p> <p>ROMAN RONY Inspecteur circonscription Les Abymes ce.ien9710934n@ac-guadeloupe.fr</p> <p>COCO-VILOIN Cynthia Coordonnatrice REP+ Pointe-à-Pitre cynthia.coco-viloin@ac-guadeloupe.fr 06 90 65 67 60</p> <p>SAMSON Dominique Coordonnatrice REP Pointe-à-Pitre dominique.samson@ac-guadeloupe.fr</p>	<p>HIBAU Marie-Laure Référente cité éducative Pointe-à-Pitre marie-laure.hibau@ville-pointeapitre.fr 06 90 61 77 43</p> <p>BELAY MAURICE Leslie Référente cité éducative Les Abymes LBELAY-MAURICE@ville-des-abymes.fr 06 90 55 10 19</p> <p>RANELY VERGE DEPRE Murielle Référente cité éducative Les Abymes mranelyvergedepre@ville-des-abymes.fr</p>
---	---

Maité BENOIST
Cheffe de projet de la cité éducative
maite.benoist@ac-guadeloupe.fr
0661557809